

Association
LES PANIERS DU CHABBAT

117, Rue Breteuil
13006 MARSEILLE

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport Spécial du
Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées



Aux membres de l'assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Convention n°1 :

- Personne concernée : Monsieur Michel COHEN TENOUDJI, membre du conseil d'administration de l'association Les Paniers du Chabbat et Président du conseil d'administration de l'association Consistoire Israélite de Marseille.
- Nature : Subvention d'exploitation perçue par l'association Les Paniers du Chabbat de la part du Consistoire Israélite de Marseille au titre de l'exercice 2022.
- Modalités de la convention : Le montant global et définitif des subventions accordées par le Consistoire Israélite de Marseille à l'association Les Paniers du Chabbat s'est élevé à la somme de 180 000 € au titre de l'exercice 2022

Convention n°2 :

- Personne concernée : Monsieur Michel COHEN TENOUDJI, membre du conseil d'administration de l'association Les Paniers du Chabbat et Président du conseil d'administration de l'association Consistoire Israélite de Marseille.
- Nature de la convention : Abandon de créance accordé par le Consistoire Israélite de Marseille au profit de l'association Les Paniers du Chabbat au titre de l'exercice 2022.
- Modalités de la convention : Le Consistoire Israélite de Marseille a procédé à un abandon de créance d'un montant de 70 000 € au profit de l'association Les Paniers du Chabbat, au titre de l'exercice 2022.

Fait à Marseille, le 15 juin 2023.

A3A AUDIT
Commissaire aux Comptes



Colette WEIZMAN